



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

CAP LISTE D'APTITUDE TSDD
13 et 14 mars 2018

sommaire

Déclaration liminaire de la CGT.....	2
Réponses de l'Administration:.....	5
Promotions 2018 à TSDD dans la spécialité TG.....	6
Promotions 2018 à TSDD dans la spécialité EEI.....	9
Promotions 2018 à TSDD dans la spécialité NSMG.....	11
Intégrations.....	12
Recours sur refus de télétravail.....	12
Recours sur CREP.....	12
Changement de spécialité.....	13
Réorganisation de service.....	13
Divers.....	13

Laurent Broudisou
DRIEE

laurent.broudisou@developpement-durable.gouv.fr

Tel : 01 71 28 49 84

Olivier Mougeot
VNF

olivier.mougeot@vnf.fr
o.mougeot@gmail.com

Tel : 06 72 46 35 35

Nicolas Mayer
DDTM Gironde

nicolas.mayer@gironde.gouv.fr

Tel : 05 56 83 37 38

Jean Gallet
DIR Centre-Est

jean.gallet@developpement-durable.gouv.fr

Tel : 06 08 24 79 42

Steeve Garbe
DIRM MEMN
(Expert spécialité NSMG)

steeve.garbe@developpement-durable.gouv.fr

Tel: 06 88 53 98 08

Déclaration liminaire de la CGT

Actualités

En dépit des fortes mobilisations dans de nombreux secteurs d'activités, plus les semaines passent, plus il se confirme que le Président de la République et le gouvernement demeurent sourds aux légitimes revendications portées par les citoyens.

De nouveaux projets viennent encore noircir un tableau déjà bien sombre:

- Gel de la valeur du point d'indice **malgré une inflation de 2 %**;
- Rétablissement du jour de carence, qui pourtant **ne démontre pas la réduction de l'absentéisme**;
- Mécanisme de compensation incompréhensible pour l'**injuste hausse de la CSG** ;
- Coupes budgétaires et suppressions d'emplois en lien **ni avec les besoins de service public ni avec les missions**.

Tout laisse craindre en effet que CAP 2022 ne s'avère être qu'une opération visant à habiller de profondes remises en cause des missions publiques.

Par ailleurs, c'est à une nouvelle attaque en règle contre les fonctionnaires à laquelle se livrent Edouard Philippe et Gérard Darmanin en préconisant :

- un plan de départ volontaire pour **accompagner les abandons de missions** et les nouvelles suppressions d'emplois envisagées;
- le recours accru au non-titulariat et à la **précarité**;
- l'extension du salaire au mérite et donc de la **rémunération accessoire et discriminante**;
- la diminution des instances de représentation du personnel par la **suppression des CHSCT** (fusion avec les CT);
- la remise en cause du caractère national des **CAP** dans la Fonction publique de l'État et la **restriction de leurs prorogatives dans les trois versants** ;
- l'identification de métiers pour lesquels le recrutement de **titulaires ne serait plus la règle**.

Par ailleurs, la gestion de la transformation de la SNCF est inacceptable pour la CGT. Les mesures proposées ne participent pas à l'amélioration du système ferroviaire français: ce n'est pas le statut des cheminots qui est responsable de la dette du ferroviaire et ce n'est pas en éclatant un peu plus le système que l'on améliorera la qualité du service public aux usagers.

Dans la même veine, on voit déjà se profiler la fin des DREAL multi-sites, le recentrage des missions des DDT, des difficultés croissantes dans la pérennisation des EPA tel que le CEREMA ou Météo France, la suppression des DIR au profit d'un EPIC. Ces restructurations n'apporteront pas, elles non plus, d'amélioration dans la qualité du service public aux usagers.

Parce que la Fonction publique est notre bien commun, la CGT appelle entre autre tous les TSDD à la convergence des luttes le 22 mars prochain pour s'opposer à ces reculs sociaux.

Plan de requalification

La situation des agents lauréats du dernier examen professionnel ne semble pas encore résolue.

La CGT rappelle que la note technique du plan de requalification du 1er mars 2016 précise à l'article 2.5.2 qu'en aucun cas le « projet professionnel individualisé » ne doit conduire à une mobilité géographique. La circulaire du 13 novembre 2017 ne fait pas de différence entre les promus de la LA et les lauréats de l'examen professionnel.

Pourtant, certains services refusent le redimensionnement des postes des lauréats dont le profil pourrait l'être sans justification, même si nous comprenons que le reclassement peut être difficile concernant quelques TSDD dans 2 DIR, la CGT s'oppose à ce que ces non redimensionnements deviennent la règle.

Ces refus s'appuient par ailleurs sur le prétexte de l'impossibilité de remplacer un poste de C en un poste de B, pour les lauréats de l'examen professionnel.

Or, vous nous avez annoncé lors de la CAP préparatoire que ces transformations ne « coutaient » rien aux services, la CGT demande que vous confirmiez cette possibilité donnée aux services de transformer les postes de C en B et exige qu'elle s'applique aussi bien aux promus de la Liste d'Aptitude qu'aux lauréats de l'examen professionnel.

La CGT n'accepte pas que la gestion des effectifs par macros grades par ZGE puisse nuire à la promotion dans le cadre du plan de requalification.

Gestion Financière des Promotions

Nous vous interpellons sur le cas emblématique d'une lauréate de la DDT 38 issue du corps des Adjointes Administratives et qui a réussi l'examen professionnel de TSDD de 2017.

Elle se retrouve aujourd'hui dans une situation où:

- il a fallu trouver une solution dérogatoire pour le maintien de sa **rémunération indiciaire** qui dans le tableau de reclassement de C en B induisait une baisse d'un point d'indice;
- elle devra attendre un an avant de percevoir les **ISS** de TSDD et de ce fait perd une rémunération indemnitaire de 350 €/mois;
- les mesures d'avance d'ISS permettent de réduire cette perte à 200€/mois mais conduisent à un **étalement sur deux ans**;
- comble de cette situation ubuesque, l'Administration de l'Etat lui inflige le maximum de la **quotité saisissable** sur les primes qu'elle a perçue, et lui fait payer sur un mois, le retard de prise en compte de nomination à TSDD, si bien qu'elle s'est retrouvée avec une paye amputée d'un tiers.

Les arbitrages inter-ministériels transmis par courrier de Mme la secrétaire générale du 3 mars 2018 concernant les mesures prises pour l'amélioration statutaire et indemnitaire de différents corps du ministère n'ont toujours pas résolu le **problème des inversions de carrières**.

la CGT demande la **revalorisation des grilles de B**, avec pour objectif une rémunération indiciaire prépondérante dans la rémunération, afin de supprimer cette problématique d'inversion et apporter un réel déroulement de carrière.

La CGT exige, à l'instar des dispositions prises pour les personnels d'exploitation bénéficiaires de la PTETE, que des mesures exceptionnelles soient prises pour que des lauréats de la filière administrative ou dépendant d'un autre régime indemnitaire, ne se retrouvent pas dans des **difficultés financières**.

Enfin, pour les retraits des trop perçus, il est indispensable de mettre en place un processus d'information préalable et une concertation sur les échéanciers. L'application, brutale de la quotité saisissable conduit à des impacts dramatiques pour les agents.

Spécialités

La CGT a dénoncé lors de la dernière CAP le contenu du message envoyé concernant la proposition de changement spécialité d'un agent TG qui a postulé sur un poste de chef de CEI. Un des services de la DRH précisait que le changement de spécialité peut avoir une incidence sur l'évolution de carrière, au prétexte fallacieux qu'il y a un plus grand nombre de promus dans la filière TG.

A-t-elle agit de même encore aujourd'hui, pour inciter au changement de spécialité qui sera examiné?

La CGT rappelle encore une fois son attachement aux spécialités et souhaite que s'organise rapidement la réunion préconisée dans l'agenda social, dès le début 2018, sur la « précision du cadre stratégique de gestion du corps des TSDD ».

Promotions

2018 marquera la fin du plan triennal des taux pro/pro. Les nouvelles mesures doivent permettre un réel déroulement de carrière.

Si le plan de requalification sur 3 ans aura permis le reclassement de 2 150 agents de C en B et de B en A, on est encore loin de la revendication CGT, confortée par le rapport Arrault, qui estimait à 11 500, le

nombre total d'agents à reclasser.

La CGT demande un second plan triennal pour aboutir à court terme à cet objectif.

Parallèlement, les taux pro/pro doivent être à minima égaux à ceux d'aujourd'hui, pour permettre un bon déroulement de carrière de l'ensemble des agents en prenant en compte l'effectif reclassé.

Régime Indemnitaire

La CGT prend note du courrier Mme la Secrétaire Générale en date du 3 mars par lequel elle nous confirme le report de l'échéance d'adhésion au RIFSEEP au 1er janvier 2019, souhaitant mettre à profit ce délai pour poursuivre, plutôt engager, la réflexion.

La CGT réitère son opposition à ce régime individuel de rémunération qui est d'une iniquité profonde et source de pratiques discriminatoires importantes.

De surcroît en mettant en avant la culture du résultat, en valorisant de manière subjective et excessive les fonctions et en récompensant les supposés mérites individuels, il porte atteinte à la fonction publique de carrière et au statut général, socle progressiste auquel la CGT reste résolument attachée.

Concernant les ISS, il est urgent que des négociations s'engagent afin d'améliorer notre régime indemnitaire, et assoir une véritable progressivité entre les différents grades, notamment sur la différence TSCDD – TSPDD qui n'est que de 2 points.

Mobilités Cycle 2018-09

Ce prochain cycle s'est engagé selon un principe de fusion des listes B et B+ évoqué lors de la rencontre du 11 décembre 2017.

La CGT réitère son inquiétude quant à l'indifférenciation des postes de B et B+ dans le cadre de la double publication, quant à la remise en cause de la hiérarchie dans les services et du niveau de grade qui fluctuera selon les opportunités.

Elle dénonce déjà la présentation imprécise des postes notamment en ce qui concerne le corps et la spécialité recherchés, la cotation, le niveau de primes (NBI ville, NBI Durafour, ...), les fréquences d'astreintes....

Par ailleurs qu'en est-il de la limite de double publication par les services?

Pour toutes ces raisons, la CGT reste attachée au maintien des prérogatives des CAP!

Réponses de l'Administration:

Sur tous les motifs de mécontentement énoncés dans l'argumentaire relatif à la situation nationale, la présidente se retranche derrière son obligation de réserve pour ne pas apporter d'éléments de réponse.

Bilan du Plan de requalification : Concernant la liste d'aptitude, un bilan chiffré a été établi, le travail est plus complexe sur l'examen professionnel et la DRH aura besoin de plus de temps de même que pour en tirer une note de synthèse.

Sur la demande de la CGT d'un second plan de requalification, au vu des restrictions pour la fonction publique, la DRH ne portera pas cette exigence.

Taux Pro/Pro: La DRH continuera de porter auprès du budget des analyses permettant le maintien du nombre de promotions, (ndlr :en nombre et pas en pourcentage) mais ne garantit rien quant au résultat.

Quotité saisissable sur trop perçu et problèmes financiers rencontrés par les promus:

L'administration soutient que les services donnent l'information aux agents.

La reprise des trop perçus se fait au maximum de la quotité saisissable plongeant les agents dans des difficultés insurmontables. L'administration nous assure se rapprocher des différentes TG mais n'obtient pas des résultats favorables identiques dans tous les départements.

La présidente contactera la sous direction PPS pour l'informer de la problématique des pertes de rémunérations accessoires et trouver une solution acceptable.

La CGT a dénoncé ces situations, a réitéré son incompréhension face à ces problèmes qui impactent des agents et dénoncé ce SCANDALE administratif qui laisse des familles entières dans le désarroi.

Harmonisation des ZGE: Certaines ZGE ont réduit leurs listes de proposition qui peuvent changer d'un exercice à l'autre et la CAP ne peut examiner que les dossiers qui remontent des harmonisateurs.

L'administration considère qu'il vaut mieux avoir un nombre limité de propositions pour éviter de susciter des espoirs qui seront déçus.

La CGT dénonce ces harmonisations sans concertation.

Dérogation Rifseep: L'administration dit que des discussions intensives ont eu lieu pour aboutir au report, mais le remboursement de l'année de retard (qui représente 150 millions d'euros) ne sera pas possible en une seule année au vu des budgets actuels. L'administration réfléchit à une solution et il y aura des discussions au cours de cette année.

Transformation dans le cadre du plan de requalification de poste de C en B: Un Complément de note de gestion sera apporté pour préciser comment gérer les situations des lauréats de l'examen professionnel. L'administration reconnaît des difficultés mais assure que ce n'est pas le repyramidage qui pose problème, il suffit que les services demandent le remplacement d'un poste de C par un poste de B

La CGT a par ailleurs dénoncé les pressions qui sont exercées pour que les agents acceptent des mobilités non désirées

Il est inadmissible que l'embarras de deux services éclabousse l'ensemble des lauréats alors que les redimensionnements de poste évitant les mobilités géographiques sont préconisés par les notes actuelles de gestion.

Promotions 2018 à TSDD dans la spécialité TG

(1285 promouvables et 64 promotions)

LES AGENTS EN LISTES COMPLEMENTAIRES SERONT PROMUS DANS L'ORDRE DU CLASEMENT SELON LES DESISTEMENTS (INVERSION DE CARRIERE DU PPCR)

Région	Service affectation	Nom	Prénom	Obs.
AUVERGNE-RHONE-ALPES	DDT 42	BALLERY	Séverine	
AUVERGNE-RHONE-ALPES	DIR CENTRE EST	BLANC-VERDIER	Denis	
AUVERGNE-RHONE-ALPES	DDT 01	DUMONT	Franck	
AUVERGNE-RHONE-ALPES	DIR CENTRE EST	BERTHON	René Daniel	
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	DDT 89	ZACCARDI	Frédérique	
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	DDT 21	BEZZON	Philippe	
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	DDT 25	BONHOMEAU	Pascal	
BRETAGNE	DDTM 22	GRINGOIRE	Pascal	
BRETAGNE	DDTM 35	DELANOE	Dominique	
BRETAGNE	DIR OUEST	BELLAY	Luc	
CENTRE VAL DE LOIRE	DDT 45	BONJEAN SENE	Lydie	
CENTRE VAL DE LOIRE	DDT 37	TESTE	Jean-Pascal	
CENTRE VAL DE LOIRE	DDT 28	SAGETTE	Philippe	
GRAND EST	DREAL	BECKER	Cathy	
GRAND EST	DIR EST	NICOLAS	Serge	
GRAND EST	DDT 10	SIMONETTI	Pascale	
GRAND EST	DIRE	HAUER	Sabine	
HAUTS-DE-FRANCE	DDTM 62	POULLAIN	Claudine	
HAUTS-DE-FRANCE	DDT 60	ALEXANDRE	Franck	
HAUTS-DE-FRANCE	DDT 02	GIRY	Eric	
HAUTS-DE-FRANCE	DDTM 59	BOULON	Vincent	
ILE-DE-FRANCE	DDT91	BOUILLARD	Thierry	
ILE-DE-FRANCE	DDT77/SUO	CHMIELEWSKI	Bernadette	
ILE-DE-FRANCE	DRIEA/DIRIF	RUAULTS	Bertrand	
NORMANDIE	DDTM 14	ROBERT	Roger	
NORMANDIE	DIR NO	HUBERT	Pascal	

NOUVELLE AUITAINE	DIRA	EYCHENNE	Daniel	
NOUVELLE AUITAINE	DDT 16	BARREIRO	Gilbert	
NOUVELLE AUITAINE	DIRCO	THOUMIEUX	Eric	
NOUVELLE AUITAINE	DDTM 64	MARTI	Michel	
OCCITANIE	DDTM 66	ROUBERT	Fabrice	
OCCITANIE	DDT 82	MARQUES	Jean-Claude	
OCCITANIE	DDT 12	GAYRAUD	Jean-Claude	
PAYS DE LA LOIRE	DDTM 44	GREGOIRE	Olivier	
PAYS DE LA LOIRE	DREAL	ROISSE	Pascal	
PACA	DDT 84	DAME	Paul	
MIGT 9	DEAL 974/CR 974	GAUCHE	Marie-Christine	
MIGT 10	DEAL 976	ASSANI MCOLO	Madi	
ADMINISTRATION CENTRALE	SG/ATL1	BISIAUX	Fabrice	
ADMINISTRATION CENTRALE	SG/ATL1 Cabinet Saint-Germain	DJANY	Mouhamad	
ADMINISTRATION CENTRALE	SG/ATL3	LENIK	Philippe	
ADMINISTRATION CENTRALE	SG/ATL2	BENSAID	Pierre	
ADMINISTRATION CENTRALE	CMVRH/CVRH Tours	THOMAS	Valérie	
ADMINISTRATION CENTRALE	SG/ATL2	DINO	Yves	
AVIATION CIVILE	SNIA/Pôle de Châteauroux	RENAUDIN	Rodolphe	
CEREMA	DterOuest	LE BORGNE	Patrice	
CEREMA	DterNP	DELESTREZ	Stéphane	
CEREMA	DterMed	REBILLY	Jean-Michel	
CEREMA	DterEst	LEDIG	Romain	
CEREMA	DterIdF	DA SILVA	Victor	
CEREMA	DterCE	ALLIX	Sylvie	
CEREMA	DterOuest	LE CALVE	Ludovic	
CEREMA	DterNC	ROUSSEL	Pascal	
CEREMA	DterMed	BEDDOU	Saïd	
CEREMA	DterNC	LETORT	Sandrine	
CEREMA	DterCE	HUET-DUMOULIN	Maryline	
IFSTTAR	Direction des partenariats et moyens	MAHAUT	Loïc	

IFSTTAR	Dépt MAST	GUIRADO	Franck	
VNF	DTNPdC	BARBIER	Jean-Jacques	
VNF	DTBS	ROSSIGNOL	Jean-Luc	
AUTRES MINISTERES DIVERS	Culture/DRAC/UD AP 42	PERRIN	Jean-Louis	
AUTRES MINISTERES DIVERS	ENSM	DANIEAU	Philippe	
AUTRES MINISTERES DIVERS	FPT Grand Avignon	CATTARINUSSI	Sébastien	
AUTRES MINISTERES DIVERS	FPT Com- com Pays d'Apt Lubéron	REYNIER	Laurent	
LISTE COMPLEMENTAIRE				
BRETAGNE	DDTM 56	VISINTIN	Catherine	LC1
OCCITANIE	DDT 32	FAVEREAU	Jean-Jacques	LC2
GRAND EST	DDT68	MICLO	Pascal	LC3
ILE-DE-FRANCE	DDT 77	QUEVA	Christian	LC4
NORMANDIE	DDTM 27	HEBERT	Patrick	LC5
IFSTTAR	Dépt MAST	BARBERIS	Nicolas	LC6
PACA	DREAL	HEMMERICH	Joël	LC7
NOUVELLE AUITAINE	DIRCO	BETTUZZI	Serge	LC8
MIGT 11	DEAL 974	VEILEX	Franck	LC9
AUTRES MINISTERES DIVERS	Culture/UDAP 02	STRUBBE	Sonia	LC10
HAUTS-DE-FRANCE	DIR Nord	MARTIN	Jean-Louis	LC11
CENTRE VAL DE LOIRE	DDT 36	ENIQUE	Dominique	LC12
PAYS DE LA LOIRE	DIRM NAMO	BOULANGER	Sébastien	LC13
BRETAGNE	DDTM 35	LEMEUR	Franck	LC14
NORMANDIE	DDT 61	FLEURY	Patrick	LC15
OCCITANIE	PREF 82	BRUNETTA	Julie	LC16
GRAND EST	DDT55	BERTIN	Patrice	LC17
MIGT 12	DEAL 974	DAMOUR	William	LC18
HAUTS-DE-FRANCE	DREAL	CONTE	Francis	LC19
CENTRE VAL DE LOIRE	DREAL	PAUPERT	Yann	LC20
NOUVELLE AUITAINE	DDTM 17	LABRÉGÈRE	Michel	LC21
BRETAGNE	DDTM 22	GUILLARD	Jean-Paul	LC22
NORMANDIE	DDTM 76	BLANCKAERT	Sylvie	LC23
NOUVELLE AUITAINE	DDT 79	GUITTON	Marie-Renée	LC24

Promotions 2018 à TSDD dans la spécialité EEI

(6619 promouvables et 64 promotions)

LES AGENTS EN LISTES COMPLEMENTAIRES SERONT PROMUS DANS L'ORDRE DU CLASEMENT SELON LES DESISTEMENTS (INVERSION DE CARRIERE DU PPCR)

Région	Service affectation	Nom	Prénom	Obs.
AUVERGNE-RHONE-ALPES	DIRMC	BOUQUET	Philippe	
AUVERGNE-RHONE-ALPES	DIRCE	VANNEREUX	Olivier	
AUVERGNE-RHONE-ALPES	DIRMC	RICROS	Laurent	
AUVERGNE-RHONE-ALPES	DIRCE	COTILLARD	Dominique	
AUVERGNE-RHONE-ALPES	DIRMC	ROMIEU	Michel	
AUVERGNE-RHONE-ALPES	DIRCE	CHIROUZES	Frédéric	
AUVERGNE-RHONE-ALPES	DIRMC	RAYNAUD	Patrick	
AUVERGNE-RHONE-ALPES	DIRCE	DREVET	Eric	
BRETAGNE	DIR Ouest	GICQUEL	Jacques	
BRETAGNE	DIR Ouest	BOUARD	Dominique	
BRETAGNE	DIR Ouest	DONNEGER	Pascal	
BRETAGNE	DDTM 29	LESUEUR	Thierry	
GRAND EST	DIR EST	MATHIEU	Bernard	
GRAND EST	DIR EST	FLORES	Eric	
GRAND EST	DIR EST	RIVAT	Jean François	
GRAND EST	DIR EST	LALLEMAND	Gilles	
GRAND EST	DDT 57/CD 57	DELAGRANGE	Daniel	
HAUTS-DE-FRANCE	DDTM 80/CD 80	WOZNICA	Stéphane	
HAUTS-DE-FRANCE	DIR Nord	LEONARD	Olivier	
HAUTS-DE-FRANCE	DIR Nord	KIRKET	Hervé	
HAUTS-DE-FRANCE	DIR Nord	BARROO	Michaël	
ILE-DE-FRANCE	DRIEA/DIRIF	DEGLA	Patrice	
ILE-DE-FRANCE	DRIEA/DIRIF	ROLLAN	Eric-Martin	
ILE-DE-FRANCE	DRIEA/DIRIF	GIGAULT	David	
ILE-DE-FRANCE	DRIEA/DIRIF	RICHARD	Jean-Philippe	
ILE-DE-FRANCE	DRIEA/DIRIF	SCHUSTER	Bruno	
NORMANDIE	DIR NO	LEMARIE	Didier	
NORMANDIE	DIR NO	BASTARD	Eric	
NORMANDIE	DDTM 14/Ports normands	LECARPENTIER	Alain	
NOUVELLE AQUITAINE	DIRCO	LALLEMAND	Olivier	

NOUVELLE AQUITAINE	DIRA	JEANNOT	Daniel	
NOUVELLE AQUITAINE	DIRA	MARANGHI	Jackie	
NOUVELLE AQUITAINE	DIRCO	ROUSSELET	Pascal	
NOUVELLE AQUITAINE	DIRCO	ALFONSO	Fernand	
NOUVELLE AQUITAINE	DIRA	MOUCHICO	Thierry	
OCCITANIE	DIRSO	SOUMEILLAN	Claude	
OCCITANIE	DDTM 30/CD 30	CHAPON	Daniel	
OCCITANIE	DIRSO	ALIBERT	Jean-Jacques	
OCCITANIE	DIRSO	OLIVIERI	Gérard	
PAYS DE LA LOIRE	DDT 49	GIRAUDET	Christian	
PACA	DIR MEDITERRANEE	CELLIER	Gil	
PACA	DIR MEDITERRANEE	FORTUNE	Francis	
PACA	DDTM 06/CD 06	BOUILLET	Alain	
MIGT 8	DEAL 976	BACAR	Andjilani	
MIGT 8	DEAL 972 Col Martinique	SELLAYE	Frantz	
MIGT 8	DM 973	JEAN-MARIE	Georges	
MIGT 8	DEAL973	JEAN-MARIE DESIRE	Roger Pierre	
VNF	DTRS	DEPERRIAUX	Bruno	
VNF	DTBS	MERCIER	Jean-Pierre	
VNF	DTCB	OLIVIER	Bruno	
VNF	DTNPdC	SENEZ	Olivier	
VNF	DTStr	WALTER	Claude	
VNF	DTNE	HANTZ	Yvan	
VNF	DTSO	MARCHIOL	Guérino	
VNF	DTBS	CHOISY	Emmanuel	
VNF	DTCB	FARGERE	Jérôme	
VNF	DTStr	KELLER	Michel	
VNF	DTNE	ARNICOT	Bruno	
VNF	DTBS	DANA	Mickaël	
VNF	DTCB	RAIMBAULT	Christian	
VNF	DTRS	CHANIET	Claude	
VNF	DTNPdC	CAILLET	Christophe	
VNF	DTSO	DOMINGON	Patrick	
Autres ministères divers	GPM Réunion	GALLIX	Sylvain	

LISTE COMPLEMENTAIRE				
PACA	DIR MEDITERRANEE	ARISTON	Gilles	LC1
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	DDT 58	PASSUELLO	Didier	LC2
NORMANDIE	DIR NO	FOUBERT	Paul	LC 3
BRETAGNE	DIR Ouest	LEROUX	Patrick	LC 4
PAYS DE LA LOIRE	DIRM NAMO	GUIHENEUF	Yann	LC 5
BRETAGNE	DIR Ouest	GABORIT	Jean-Louis	LC 6
MIGT 8	DEAL 973	BRUNO	Sylvio	LC 7
GRAND EST	DDT 57/CD 57	BACH	Robert	LC 8
ILE-DE-FRANCE	DRIEA/DIRIF	DISPAGNE	Jacques	LC 9
NOUVELLE AQUITAINE	DIRA	VOYER	Thierry	LC 10
NORMANDIE	DIR NO	SALIOT	Thierry	LC 11
AUVERGNE-RHONE-ALPES	DIRMC	LAMBEL	Claude	LC 12
OCCITANIE	DDTM 34/CD 34	MIRA	Joachim	LC 13
NORMANDIE	DIR NO	LECOMTE	Yves	LC 14
ILE-DE-FRANCE	DRIEA/DIRIF	SIMON	Cyrille	LC 15
BRETAGNE	DIR Ouest	TRAVERS	Jean-Claude	LC 16
NOUVELLE AQUITAINE	DIRCO	GROLIERE	Denis	LC 17
NOUVELLE AQUITAINE	DIRA	LABLE	Jérôme	LC 18
NORMANDIE	DDTM 76	BEL	Olivier	LC 19
BRETAGNE	DIR Ouest	CHEVALIER	André	LC 20
NOUVELLE AQUITAINE	DIRCO	FRANCIERE	Eric	LC 21

Promotions 2018 à TSDD dans la spécialité NSMG

(111 promouvables et 4 promotions)

LES AGENTS EN LISTES COMPLEMENTAIRES SERONT PROMUS DANS L'ORDRE DU CLASEMENT SELON LES DESISTEMENTS (INVERSION DE CARRIERE DU PPCR)

Région	Service affectation	Nom	Prénom	Obs
BRETAGNE	DDTM 29	LOUDIN	Pierre	
CORSE	DDTM 2A	OGOR	Bernard	
NORMANDIE	DIRM MEMN	PERON	Pascal	
PAYS DE LA LOIRE	DIRM NAMO	TRIVIDIC	Bernard	
LISTE COMPLEMENTAIRE				
NOUVELLE AQUITAINE	DDTM 17	LE BEC	Jean-François	LC 1
MIGT 8	DM 972	VERON	Pascal	LC 2

Intégrations

Nom et prénom	Service d'origine	Grade d'origine	Grade spécialité et service	Date d'intégration
GUILGAULT Dominique	Ministère des Finances	Contrôleur principal FIP	TSCDD (NSMG) DDTM 44	01/04/2018
MARQUES Manuel	Ministère de l'Intérieur	IPCSR 1ere classe	TSCDD (TG) DDT 74	01/04/2018
MEYRUEIS David	Syndicat Mixte du Grand site des gorges du Tarn	Technicien Principal 2 éme classe	TSPDD (TG) DDT 48	01/07/2018
DELOMPRE CURBILLON Corinne	Ministère de l'Intérieur	IPCSR 1ere classe	TSCDD (TG) DDT 70	01/04/2018

Recours sur refus de télétravail

Les diverses interventions ont permis de définir les précisions individuelles qui seront apportées au service :

- un échange préalable nécessaire de réévaluation au titre de 2018
- que le service envisage un essai
- que dans ce cas précis, la pose du jour de télétravail autre que le mercredi serait préférable
- qu'une formation ad hoc se mette en place pour l'ensemble de la communauté de travail

La CGT recommande de suivre l'esprit de cette procédure dans tous les cas.

Recours sur CREP

Le recours portait sur la rédaction du CREP 2016 postérieurement à la nouvelle répartition des missions de la DREAL engendrant une modification de fiche de poste, sans que ce sujet ait été abordé lors de ce CREP. Par ailleurs, ce recours évoque les modalités de la transmission de la fiche de poste et l'ouverture du droit à la PARRE fonctionnelle.

A l'issue des discussions, l'administration a convenu de faire un rappel au service notamment sur le délai de la réalisation du CREP et la transmission de nouvelle fiche de poste.

Par ailleurs, concernant la PARRE « fonctionnelle », la présidente de la CAP rappelle que l'appréciation de la modification « substantielle » de la fiche de poste relève des prérogatives du Comité Technique du service.

Vous pourrez trouver sur le lien <http://www.snptas-cgt.net/spip.php?article1224> les modalités des entretiens professionnels 2017

Changement de spécialité

Une seule demande a été examinée; dans l'attente d'une clarification mentionnée dans l'agenda social 2017-2019 sur la « précision du cadre stratégique de gestion du corps des TSDD », prévue début 2018, la CGT s'est abstenue sur ce dossier et les autres OS également.

Par ailleurs, l'administration fait savoir qu'un travail est déjà engagé sur les compétences requises dans le ministère en vue de l'ouverture des débats et aussi que le calendrier sera communiqué prochainement.

Réorganisation de service

La CGT a déploré que la présentation de ces réorganisations de services se fasse à posteriori (la date de prise de fonction était au 1er janvier 2018).

Le déplacement des services de la DDTM 29 de Chateauneuf du Faou à Chateaulin ou Quimper va engendrer un déplacement quotidien de 24 Km pour les 5 agents impactés sachant que la prime de restructuration de service est loin de couvrir les frais à terme.

La CGT conteste que la présentation de ces dossiers n'affiche aucune difficulté alors que ces mobilités acceptées ne sont pas pour autant désirées !

Néanmoins afin de ne pas pénaliser le TSDD pour le versement de la prime de restructuration, la CGT s'est abstenue comme l'ensemble des OS.

Divers

Versement de salaire: La CGT a dénoncé le scandale de la situation d'un agent qui a été muté au 1er mars 2018 à cause de problème de transfert de dossier entre les PSI, il ne touchera pas de salaire en mars. L'administration fera un point avec les PSI concernés pour trouver une solution.

Recrutement par détachement d'un agent NSMG : Les missions qu'il exerce imposent un certificat de natation de 50m alors qu'il ne le détient pas. L'administration regardera les obligations et si une modification de statut est souhaitable.

Demande de détachement la date d'accueil doit être proposée par l'administration d'accueil pour que le ministère puisse en tenir compte. Si c'est l'agent qui le demande l'administration d'origine peut reporter la date et lui faire craindre la perte du poste.

Cycle de mobilité 2018-09: condamnation unanime des organisations syndicales de la double publications devant le constat d'une forte progression des postes doubles publiés jusqu'à 2/3 aujourd'hui. L'administration répond que les services ont tellement de difficultés à recruter, elle prétend que la double publication ouvre plus de possibilités de recruter.

La CGT a rappelé les observations faites en « concertation » et a exigé que l'administration tienne ses engagements sur les limites.

Plus que jamais la mobilisation des TSDD sera nécessaire le 22 mars pour faire bouger les lignes et obtenir de véritables perspectives de progrès social et une reconnaissance statutaire des missions qu'ils exercent